

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Sensibiliser-aujourd-hui-pour-ne>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°57 > **Sensibiliser aujourd'hui, pour ne pas évacuer demain...**

27 juin 2013

Sensibiliser aujourd'hui, pour ne pas évacuer demain...

Cette rubrique permet de présenter une action, menée par un groupe membre du Réseau, qui présente un intérêt particulier par son originalité, sa reproductibilité, son efficacité. De quoi donner des idées aux militants partout en France ! Aujourd'hui, nous donnons la parole à SDN Drôme-Ardèche.

Quel est le principe de votre action ?

Le samedi matin, sur un lieu de passage - ici, l'accès au marché du centre-ville - nous présentons une grande carte de 1m de largeur sur 1m30 de hauteur, qui indique les zones d'exclusion et de pollution à long terme en cas d'accident dans l'une des centrales locales. Y sont représentés les PPI1 actuels, les zones d'exclusion de 30 km, comme à Tchernobyl et Fukushima, et les zones de pollutions durables de 100 km mesurées autour de Tchernobyl. Par contre, elle ne tient pas compte des vents éventuels, importants dans la vallée du Rhône !

En parallèle, un document est remis aux passants, qui sont interpellés avec cette question "Savez-vous ce que vous auriez à faire le jour de l'accident nucléaire ?". Lorsqu'ils s'arrêtent pour observer la carte, nous leur demandons : "Savez-vous qui déciderait de ce qu'il faut faire et ce qui serait décidé ?" et nous leur donnons un document listant des exemples de questions qu'ils peuvent poser aux pouvoirs publics.

Comment vous est venue cette idée ?

Cette idée nous est venue en découvrant l'excellente carte de Greenpeace, uniquement accessible par internet, qui permet de se faire une idée de l'importance des zones de pollution en cas d'accident.

Quel est le but de cette action ?

Le but de cette action est de sensibiliser la population aux risques auxquels elle est soumise, et à l'absence de plan clairement établi et connu par tous en cas d'accident.

En général comment ça se passe ?

Nous tentons une action régulière tous les samedis matins, de 11h à 12h30 en période d'hiver, de 10h à 12h en période plus chaude. Deux personnes portent cette carte et interpellent les passants, discutent avec eux. Les réponses sont quelquefois surprenantes, mais permettent d'engager la discussion. Les plus fréquentes sont fatalistes "on ne pourra rien faire", il y a même eu un "il faudra prier", de l'aveu même d'un pro-nucléaire devant ses enfants !

Qu'attendez-vous de cette action ?

Nous souhaitons par cette action faire réagir les passants, qu'ils réfléchissent à leur situation, écrivent aux différents destinataires proposés et demandent des réponses précises ; que les citoyens se réapproprient leur sécurité, leur futur, en exigeant des réponses. Nous leur demandons de nous faire parvenir les réponses reçues car jusqu'à présent, tous les courriers envoyés par SDN 26-07 sur les PPI ou les transports nucléaires dans la région n'ont obtenu aucune réponse. Aux personnes qui nous affirment qu'elles sont pour le nucléaire, nous proposons un formulaire d'inscription comme liquidateur : mais nous n'avons eu aucune signature jusqu'à présent !

sdn.26.07@gmail.com 09 72 35 89 60

Exemples de questions à poser : À votre préfet ou à votre maire : Que devriez-vous faire en cas de problème ? Qui prend les décisions, quelles seraient-elles (confinement, évacuation, durée) et comment sont-elles communiquées à la population ? Qui distribue les pastilles d'iode ? Qui les reçoit ? Y a-t-il un plan B ?

Au directeur/à la directrice de l'établissement scolaire ou de la crèche de vos enfants : Qu'est-il prévu pour vos enfants ? Le confinement ? Dans quelles conditions ? Combien de temps ? Les locaux sont-ils adaptés ou préparés ?

À votre médecin et aux hôpitaux : Participerait-il aux manœuvres d'évacuation, aux soins aux personnes ? Dans les hôpitaux, y aura-t-il suffisamment de places et de personnels soignants ?

Aux pompiers : Quels seraient leurs rôles ?

Au président de la République et aux directeurs/trices des centrales : Qui gèrera l'accident sur place : les salariés, les sous-traitants, l'armée, des "liquidateurs" volontaires ?

Notes :

1 : Plans Particuliers d'Intervention.